

IA et facturation électronique : quels impacts sur le modèle des cabinets ?



Par **David SOUSSAN**
Ingénieur Arts
et Métiers
Diplômé de l'ESSEC
Fondateur du cabinet
Soussan & Soussan

Comment concilier la puissance de l'intelligence artificielle dans le traitement des volumes et la détection des anomalies avec les exigences de jugement professionnel propres à la comptabilité ?

Depuis deux ans, un discours séduisant s'est installé dans l'écosystème comptable : celui d'une profession bientôt libérée de ses tâches de production par la combinaison de l'intelligence artificielle et de la facturation électronique, dont la généralisation interviendra à compter du 1^{er} septembre 2026. Les fonds d'investissement y croient. Les éditeurs le promettent. Certains cabinets ont commencé à ajuster leurs plans de recrutement. Mais à mesure que les outils progressent – et ils progressent vite –, c'est une réalité plus subtile, et plus exigeante, qui se dessine.

L'IA a changé de nature, pas la comptabilité

Soyons clairs : l'intelligence artificielle de 2026 n'a plus rien à voir avec celle de 2023. Les modèles de langage actuels ne se contentent plus de classer des factures ou de suggérer des imputations. Ils « raisonnent ». Ils analysent un contrat de bail et en extraient les implications comptables. Ils détectent des incohérences dans un dossier de révision. Ils rédigent des notes de synthèse argumentées. La frontière entre ce que fait la machine et ce que faisait le collaborateur s'est considérablement déplacée vers le haut.

Et pourtant, la comptabilité reste ce qu'elle a toujours été : un exercice de jugement appliqué à des situations singulières. Un modèle d'IA, aussi puissant soit-il, ne sait pas que le dirigeant de la société X a un accord verbal avec son bailleur, que la facture Y est contestée depuis

trois mois, ou que le poste « divers » du client Z cache une problématique de TVA intracommunautaire que personne n'a encore soulevée.

L'IA excelle dans le traitement du volume et la détection de *patterns*. Elle échoue – et échouera encore longtemps – là où la comptabilité réclame ce que les Anglo-Saxons appellent le *professional judgment* : la capacité à contextualiser, à douter, à poser la bonne question au bon moment.

Plus de données, plus de complexité, et une IA qui regarde dans le rétroviseur

La généralisation de la facturation électronique va transformer les flux entrants des cabinets. Davantage de données structurées, une traçabilité accrue, une granularité inédite. Mais faut-il cesser de confondre donnée et information comptable ?

Les flux transmis par les plateformes de dématérialisation ne constituent pas une comptabilité. Ce sont des gisements de données brutes qui devront être qualifiés, rapprochés, interprétés, contextualisés. En d'autres termes : plus de contrôle, plus d'analyse, plus de jugement professionnel. Non pas moins.

Car, dans le même temps, les modèles économiques des entreprises se complexifient à une vitesse que la réglementation peine à suivre. Abonnements, plateformes, places de marché, intermédiations, flux transfrontaliers, intégrations d'actifs immatériels et numériques – jusqu'aux cryptoactifs dont le traitement comptable et fiscal reste, en 2026, un terrain mouvant. Chaque innovation économique génère son lot de nouveaux traitements comptables, fiscaux et analytiques que les systèmes automatisés n'ont, par définition, jamais rencontrés.

L'IA apprend au passé, la comptabilité vit au présent

Et c'est là que réside une limite structurelle trop souvent passée sous silence : l'IA apprend du passé, alors que la comptabilité vit dans le présent et prépare le futur. Un modèle entraîné sur les schémas d'hier ne sait pas traiter la réforme fiscale d'aujourd'hui ni anticiper celle de demain. L'environnement comptable et fiscal français – facturation électronique obligatoire, réforme du numéro SIREN, évolutions du régime de TVA – se transforme en continu. L'IA peut accompagner cette transformation. Elle ne peut pas la devancer.

Les économies attendues sur la saisie manuelle seront donc rapidement absorbées par la gestion de cette complexité croissante : supervision des anomalies de flux, renforcement des contrôles de conformité, sécurisation des dispositifs fiscaux dans un environnement réglementaire de plus en plus exigeant. L'IA et la facturation électronique ne sont pas des leviers de réduction de coûts. Ce sont des amortisseurs de complexité.

Le vrai sujet : qui supervise la machine ?

Voici la question que trop peu de décideurs se posent. L'IA peut désormais proposer un schéma d'imputation, rédiger un projet de liasse, identifier un risque fiscal. Mais qui valide ? Qui engage sa responsabilité ? Qui explique au client pourquoi l'option retenue est la bonne ? La supervision d'un système automatisé exige des compétences au moins équivalentes à celles requises pour réaliser la tâche manuellement – et souvent supérieures, car il faut en plus comprendre les biais du modèle, ses angles morts, ses limites. Un collaborateur qui ne sait pas faire une révision ne saura pas non plus vérifier celle que l'IA lui propose.

C'est le paradoxe central de l'automatisation comptable : **plus l'outil est puissant, plus la compétence humaine de contrôle doit être élevée**. Les cabinets qui croient pouvoir remplacer des collaborateurs expérimentés par des outils supervisés par des profils juniors non formés courent un risque majeur de défaillance qualitative.

Le collaborateur comptable change de métier, pas de place

Penser que les collaborateurs comptables deviendront inutiles revient à méconnaître la nature même du travail en cabinet. Mais penser que leur rôle restera identique serait tout aussi naïf.

Le collaborateur de demain n'est plus un opérateur de saisie – cette page est définitivement tournée. Il n'est pas non plus un simple « contrôleur de données ». Il devient un technicien de la donnée financière, capable de dialoguer avec des systèmes automatisés, de détecter ce que la machine ne voit pas, et surtout d'être

le garant de la relation humaine avec le client.

Car c'est bien là que réside le différentiateur irréductible du cabinet : la connaissance intime du contexte de chaque dossier, la capacité à traduire un langage technique en décision compréhensible, la responsabilité professionnelle qui s'engage à chaque signature. Aucun modèle d'IA n'assume cette responsabilité. Aucun ne le fera.

Vers une comptabilité augmentée, pas diminuée

La révolution numérique ne signe pas la fin de la fonction comptable. Elle en accélère la refondation. Le cabinet de demain sera un *hub* de traitement et d'interprétation de la donnée financière, articulant technologie, contrôle humain et accompagnement stratégique.

À retenir : le rôle de l'expert-comptable évoluera : moins de production directe, davantage de supervision, de paramétrage des systèmes et de conseil à haute

valeur ajoutée. Celui du collaborateur se transformera : plus analytique, plus proche de la donnée, plus conscient des enjeux économiques et fiscaux sous-jacents.

Formation et organisation seront les maîtres mots

Mais ne nous y trompons pas : cette transformation réclame de l'investissement – en formation, en organisation, en refonte des modèles économiques. Elle ne se fera pas toute seule, et certainement pas par la seule grâce d'un outil, fût-il remarquable.

Reste, d'ailleurs, une question que la profession devra bien finir par affronter : si l'IA permet de traiter un dossier en trois heures au lieu de dix, mais que le cabinet continue de facturer au temps passé, que reste-t-il de la marge ? Le passage d'une logique horaire à une logique de facturation à la valeur n'est plus un sujet de colloque. C'est une condition de survie... L'IA est un levier extraordinaire. Elle n'est pas un pilote automatique. ■

Les tâches du collaborateur d'aujourd'hui et de demain

Catégorie de tâches	AUJOURD'HUI Tâches à faible valeur ajoutée manuelles	DEMAIN Tâches à faible valeur ajoutée automatisées mais toujours présentes et nécessitant contrôle humain	RÉALITÉ Suppression ou transformation ?
Collecte des documents	Relance client, réception de PDF, scan, classement	Suivi des flux non transmis, contrôle des rejets de plateforme, configuration des connecteurs	Transformée, non supprimée
Saisie des factures	Enregistrement manuel dans le logiciel	Vérification des imputations automatiques, correction des erreurs de <i>mapping</i> , gestion des factures atypiques	Transformée
Classement/archivage	Nommage de fichiers, rangement par dossier	Validation de l'indexation automatique, contrôle de la piste d'audit, traitement des exceptions	Transformée
Rapprochements bancaires	Pointage ligne par ligne	Analyse des écarts détectés automatiquement, qualification des opérations non reconnues par l'IA	Présente sous une autre forme
Préparation TVA	Extraction des journaux, saisie des montants	Validation de la déclaration proposée automatiquement, traitement des cas particuliers, corrections manuelles	Toujours nécessaire
Gestion des anomalies	Correction d'erreurs de saisie	Résolution des alertes générées par les systèmes automatisés, arbitrages fiscaux ou comptables	Accentuation de la charge
Suivi des échéances clients/fournisseurs	Tenue manuelle des échéanciers	Validation des statuts de paiement, contrôle des flux de règlement, traitement des litiges	Maintenue, avec plus de volume
Lettrage	Lettrage manuel	Lettrage automatique à contrôler, gestion des écarts et anomalies	Automatisée mais supervisée
Contrôles de cohérence	Contrôles en fin de période	Contrôles en continu imposés par les alertes IA (plus fréquents et plus nombreux)	Complexité accrue